

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours



des Alpes-Maritimes

140, av Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

Tél... : 04.93.22.76.00

# « Appels 18 – Appels 112 »

## Présentation du dispositif de réception et de traitement des appels d'urgences

### CRA 112 - CTA NORD - CODIS



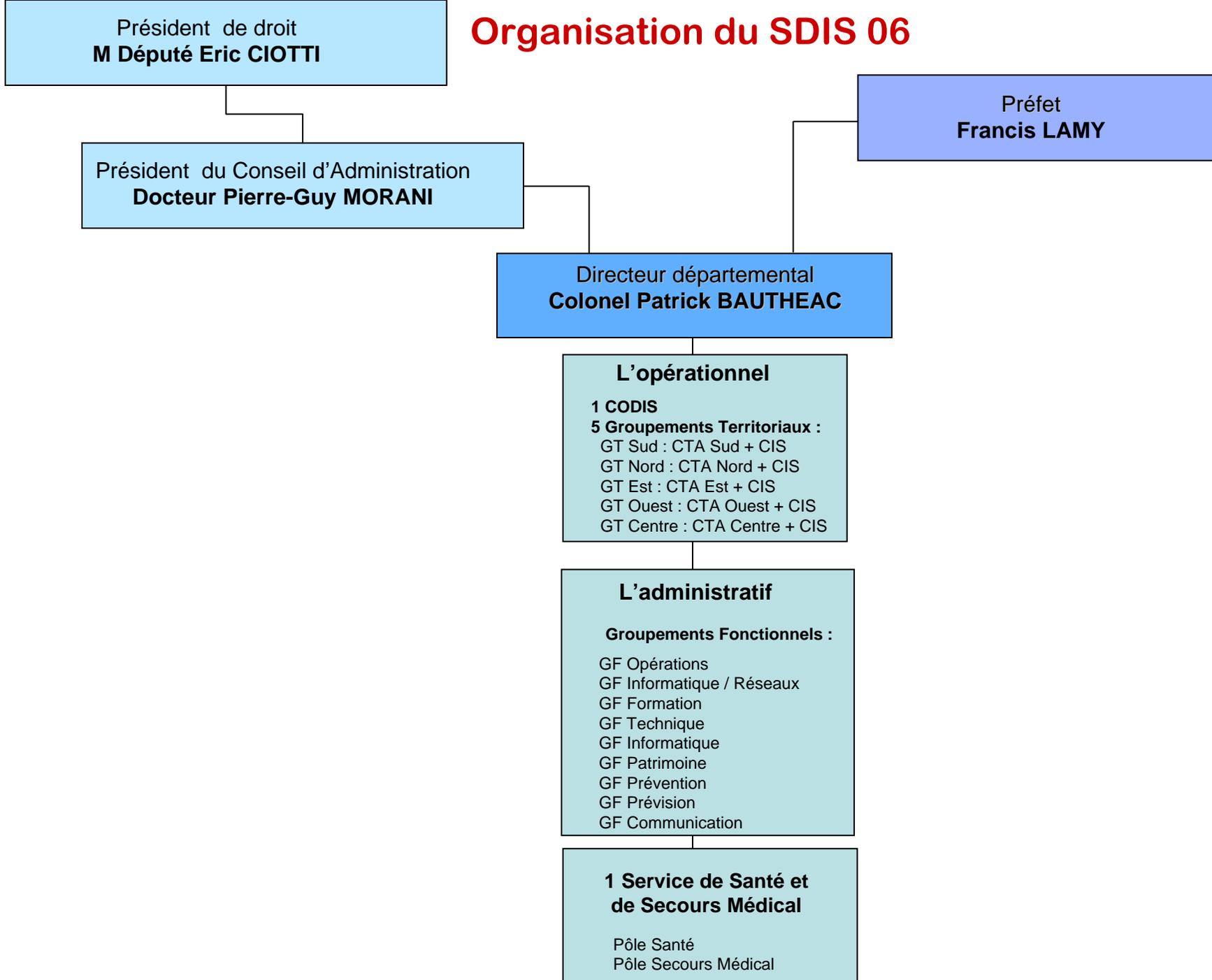
#### GF Opérations

Service du Traitement de l'Alerte et du Suivi et de la Gestion Opérationnelle

#### GF Communication

Service de la communication et des relations presse

# Organisation du SDIS 06



# QUELQUES CHIFFRES...

## Le SDIS 06

### *Des moyens matériels et humains*

- 1 320 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 2 970 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 408 Personnels Administratifs Techniques et spécialisés
- 1 Etat-major
- 5 Groupements territoriaux
- 75 Centres d'Incendie et de Secours
- 1 direction des affaires administratives et financières
- 3 sous-directions
- 14 Groupements fonctionnels
- 1 atelier départemental
- 1 183 Véhicules
- 3 Hélicoptères bombardier d'eau (en saison feux de forêts)
- 7 sections opérationnelles (nautique, risque chimique, risque radiologique, milieux périlleux, sauvetage déblaiement, maîtres-chiens et groupe d'investigation et de recherche)

### *Des interventions*

En 2008, les sapeurs-pompiers du SDIS 06 ont assuré **110 014 interventions.**



### **Le Département des Alpes-Maritimes :**

- 163 communes
- 1 070 000 habitants
- Superficie : 4298 Km<sup>2</sup>
- 85% de la population sur 15% du territoire
- 10 000 000 visiteurs par an

# Alerter le 112

- d'un téléphone portable (112 ou 18)
- d'un téléphone fixe (112)

**112**

- > SAMU
- > POLICE
- > GENDARMERIE
- > ESCOTA
- > AUTRES

# Alerter le 18

- d'un téléphone fixe (18)

**CTA**

- > Centres de Secours
- > Partenaires opérationnels
  - Police/gendarmerie
  - SAMU
  - Mairies

**CODIS**

- > Autorités
  - Préfectorale
  - Elus départementaux et locaux
- > COZ
- > Etat Major autres administrations
  - CORG    - ESCOTA    - SNCF
  - CIGT    - EDF/GDF    - CROSSMED...

## Missions

- . Réception des appels d'urgence sur le numéro européen **112**
- . Rediriger l'appel sur le service compétent (Police, pompiers, SAMU..)

- . Réceptionner la demande de secours sur le **n° 18**
- . Engager les moyens de secours adaptés
- . Informer le SAMU (Secours à personnes)
- . Informer les partenaires opérationnels (Police, Gendarmerie, SMUR...)
- . Solliciter les renforts au CODIS
- . Renseigner le CODIS sur l'évolution de la situation

- . Placé sous l'autorité du Préfet, il constitue un organe permanent de gestion opérationnelle du SDIS (mission de sécurité civile)
- . il assure la coordination de l'activité opérationnelle
  - > Coordination de l'action des CTA
  - > Prise en charge directe de l'intervention pour les missions les plus importantes (missions intéressant plusieurs groupements, ou nécessitant l'engagement de moyens spécialisés..)
  - > Gestion des feux de forêts
- . Veille permanente de l'activité opérationnelle départementale
- . Anticipation : mise en place de renforts
- . Information permanente des autorités
  - > Préfecture (renseignement des services de la DDS)
  - > Elus Mairies Conseil Général
- . Contact avec les autres administrations et organismes participant aux opérations de secours
- . Renseignement du Centre Opérationnel de zone (messagerie Synergi)

**112**

**18**

**CODIS**

## Moyens

### Humains

#### ➤ 3 opérateurs h 24

Disposition assurée pour le renforcement en cas d'activité exceptionnelle (inondations, coupure électrique, sinistre important)

- 5 Centres de Traitement des appels
- 3 Officiers CTA h 24
- 5 Chefs de salle h 24
- 19 opérateurs h 24

- 1 Officier CODIS h 24
- 1 Chef de salle CODIS h 24
- 1 opérateur h 24

- Renforcement systématique journées en période de haute activité  
- Armement de la salle de crise CODIS par personnels de la chaîne de commandement

### Techniques

**Toutes les salles de crise sont équipées techniquement pour assurer la continuité de l'activité en situation de crise et la traçabilité totale des interventions**

- > Sécurité de l'alimentation électrique, regroupement de lignes téléphoniques gestion des relais radio
- > Main courante informatisée, enregistrement de toutes les vacations radio et téléphoniques

## Volume d'activité

**Le Centre de réception 112 gère :**

**- Annuellement 227 845 appels dont 49% se traduisent par le transfert vers service d'urgence**

- 61 % pour les pompiers
- 12% pour le SAMU
- 22% pour la Police et Gendarmerie

Les autres appels sont des demandes de dépannage (20%) ou des faux numéros (16%)

**- En période de pointe (coupure d'électricité, phénomène météorologique) le centre appel 112 réceptionne 1 200 appels/heure**

**L'ensemble des centres de traitement des appels traite :**

**-> Annuellement 240 000 appels** dont environ 68 100 ayant transité par le **112**

**- > Ces appels génèrent 110 014 interventions** (totalisant un engagement de 367 667 hommes/heure)

**Le CODIS assure annuellement le suivi, la coordination et la remontée d'informations aux autorités de plusieurs centaines d'interventions marquantes.**



# CRA 112

## Centre de Réception des Appels 112

**112**, numéro d'appel d'urgence européen

**Le Centre de réception des Appels 112 est activé 24h sur 24h.**

Chaque jour il est composé de :

- 3 opérateurs 24h/24h

Son rôle :

*Diriger l'appel reçu vers le service compétent du secteur concerné (gendarmerie, police, sapeurs-pompiers, samu...).*

Secteur de compétence :

*Le département des Alpes-Maritimes*

*En 2008 les opérateurs du Centre de réception des appels 112 ont géré :*

**• 228 000 Appels entrants dont 110 506 Appels transférés sur un service d'urgence**

***Au 20 juin 2009 :***

**• 140 282 appels**



# CTA NORD

Centre de Traitement de l'Alerte « 18 »

**Le Centre de traitement de l'alerte 18 est activé 24h sur 24h.**

Chaque jour il est composé de :

- 2 opérateurs 24h/24h

Son rôle :

*Réceptionner les appels « 18 »  
et gérer les moyens sapeurs pompiers engagés sur l'intervention.*

Secteur de compétence :

*Le Groupement Territorial Nord : Lieutenant-Colonel Maurice GALEY*

- 78 communes  
- 22 Centres d'Incendie et de Secours  
- 4 Antennes de Premiers Secours

***En 2008, 6 597 interventions pour 29 000 appels  
Au 20 juin 2009, 3 449 interventions***



# CODIS 06

## Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

**Le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours est activé 24h sur 24h.**

Chaque jour il est composé de :

- 1 Officier 24h/24, responsable des salles opérationnelles CODIS, CTA Nord et 112
- 2 opérateurs 24h/24h
- un Infirmier en période diurne

Son rôle :

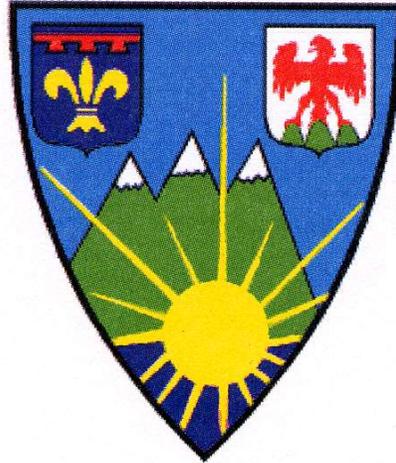
Il est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle des Services d'incendie et de Secours du département.

- Il est immédiatement informé de toutes les opérations significatives en cours et est régulièrement tenu au courant de l'évolution de la situation.
- Il est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet.
- Il est chargé, en cas d'incendies, accidents, sinistres, catastrophes, d'informer toutes les autorités départementales, municipales, ainsi que les organismes publics ou privés participant aux opérations de secours. Disposant de moyens de communications adaptés (voies radios, téléphones, télécopies, etc...), le CODIS intervient directement dès qu'une intervention déborde du cadre "habituel" ou s'il s'agit d'un départ de feu.

Secteur de compétence :

*Le département des Alpes-Maritimes*

# ALPES MARITIMES



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS